

**PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER LE BIJOU**

- Compte rendu de la réunion publique du mercredi 15 décembre 2021

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence ;
- Patrick Rousse, major réserviste de police nationale, Délégué Cohésion Police-Population ;
- Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain ;
- Salem Erchouk, adjoint en charge de la cohésion sociale, des politiques de prévention et de la politique de la Ville ;
- Hélène Micoine, conseillère municipale en charge du logement, élue de secteur.

Les services municipaux également présents : *Police municipale, Stationnement, Allo Talence et Cabinet du Maire.*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité, notamment via les élus de secteur. Il présente Salem Erchouk, adjoint de quartier et président du Conseil communal IV, ainsi qu'Hélène Micoine, l'élue de proximité du secteur 7, comprenant les quartiers du Bijou et de Compostelle.

M. le Maire indique que six riverains ont renvoyé leurs observations dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Ce nombre modéré de retours s'explique par la quiétude globale du quartier ainsi que sa faible densité (176 logements).

Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte-rendu sous format 4 pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte-rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Mme Micoine signale qu'elle reçoit lors de ses permanences d'élue de secteur, qui se tiennent une fois par mois. Elle indique que la prochaine permanence de l'élue se tiendra en janvier 2022, à une date qu'il reste à convenir.

M. le Maire rappelle la composition du conseil communal IV et décline les principaux projets abordés lors des dernières réunions publiques. Il revient notamment sur la circulation dans les rues du quartier Raba et sur le projet de construction immobilière en lieu et place de l'ancien bâtiment ERDF.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville.

Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les sujets du quotidien (depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr).

Cette année, le service Allo Talence a recensé plus d'une trentaine de signalements sur le quartier du Bijou, avec pas moins 100 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire introduit ce point en indiquant que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la Métropole.

M. le Maire Précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée donc par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou de mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

M. le Maire excuse le Commissaire Anthony Touzet, chef de la Division Ouest, retenu dans le cadre de la préparation de la sécurisation des fêtes de fin d'année et remercie le major Patrick Rousse, délégué à la cohésion police-population, de représenter la Police nationale.

M. le Maire informe qu'un million d'euros sera investi par la Ville chaque année, pour atteindre les objectifs du plan Prévention et Sécurité sur la durée de la mandature. Il assure le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

M. le Maire présente le volet Prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 avec notamment l'accroissement et la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant des médiateurs supplémentaires ;
- En augmentant les actions de prévention avec les associations ;
- En appliquant le rappel à l'ordre et en accueillant des travaux d'intérêt général.

Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain, poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet dernier et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale (les images seront consultables par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes) ;
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat.

M. Joyon rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP).

Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages). Il rappelle enfin la nécessité de porter plainte ou déposer des mains courantes lorsque des troubles à l'ordre public sont constatés.

M. le Maire indique qu'une trentaine de caméras supplémentaires sera implantée dans tous les quartiers, notamment aux carrefours stratégiques ainsi qu'aux entrées et sorties de rue, en collaboration avec les services de police. Le nombre de caméras va donc être quasiment quintuplé, en plus de l'acquisition de caméras mobiles. Ces équipements sont tout d'abord dissuasifs pour les éventuels contrevenants mais ils sont également et surtout des moyens efficaces pour la résolution des enquêtes menées par la police judiciaire.

Le major Rousse prend la parole et informe les riverains présents qu'il a pris ses fonctions depuis le 23 novembre dernier. Il revient sur son rôle de « médiateur » à travers des missions en lien avec la population et l'ensemble des services de police sur le territoire. Son champ d'intervention s'étend sur les communes de Talence, Pessac et Gradignan. Il assurera des permanences régulières sur le territoire.

M. Rousse revient sur le bilan mensuel de la Police dans le quartier. Si le major admet une légère baisse des infractions aux biens, il constate dans le même temps une hausse des atteintes aux personnes, qui sont en grande partie liées aux violences intrafamiliales et conjugales. Il signale que les vols par effraction restent assez stables sur l'année écoulée. Il en va de même pour les vols de voitures et des deux roues, alors que les vols à la roulotte sont quant à eux en baisse. Il invite les conducteurs à ne rien laisser d'apparent dans leur voiture. Il rappelle enfin l'utilité du dispositif Tranquillité Absences, qui fonctionne de manière très efficace.

Le délégué à la cohésion Police-Population insiste sur la présence renforcée des policiers sur le terrain, grâce notamment à la réorganisation des effectifs et au roulement en 12/8. Il précise que même si le commissariat ne répond pas systématiquement ou n'envoie pas d'équipages à chaque signalement, tous les appels sont enregistrés. Le Centre d'information et de commandement de la police nationale reçoit en moyenne 850 appels par nuit et doit de ce fait prioriser les interventions.

Le major conclut en soulignant l'excellente qualité des échanges entre la police nationale, la police municipale et les services municipaux. Les actions sont complémentaires et permettent de lutter efficacement contre la délinquance. Les missions et le rôle des agents municipaux ont évolué. Ces derniers sont devenus des appuis indispensables sur le terrain pour les forces de l'ordre.

M. le Maire reprend à son tour les interventions effectuées par la Police Municipale au sein du quartier, en 2021 :

- 5 véhicules marqués pour stationnement abusif ;
- 174 contraventions dressées en zone bleue et 4 pour stationnement gênant ;
- 13 interventions sur la voie publique ;
- 28 chantiers contrôlés dont 4 ont fait l'objet d'une amende ;
- 8 interventions pour dépôt sauvage et 2 pour l'élagage des haies.

M. le Maire insiste sur l'importance de la coopération dans les actions menées sur le terrain. Il fait notamment référence à une action conjointe qui s'est récemment déroulée à l'arrêt de tramway Forum - Centre-Ville, associant les agents municipaux, la Police Nationale et Kéolis.

Suite à cette opération de contrôle des titres de transport, plus de 180 amendes ont été dressées en une heure pour absence de présentation d'un titre de transport valide.

Questions / Réponses

Question sur les cambriolages réguliers dans le quartier ainsi que le vandalisme des voitures, de jour comme de nuit

M. Rousse constate, au niveau des statistiques de la Police nationale sur la délinquance d'appropriation en 2021, une baisse des vols sans violence ainsi que des vols de véhicules, ainsi qu'une stabilité des cambriolages de logements et des vols à la roulotte. M. le Maire complète en précisant que face à la persistance d'une délinquance protéiforme dans les villes de la métropole, la municipalité a décidé de mettre en place un plan de lutte contre les cambriolages en cohérence avec le plan départemental de prévention de la délinquance et les orientations définies en conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Question sur la stratégie de la Ville pour encadrer la présence des gens de voyages qui se sont installés sur le haut de la plaine du CREPS

M. le Maire indique que les gens du voyage se sont installés de mi-octobre jusqu'au 14 novembre sur un terrain appartenant à la Région. Le rôle de la Ville est de veiller à la bonne coordination des acteurs pour s'assurer que la tranquillité et la salubrité publique soient respectées (sanitaires, gestion des déchets, conseil pour procédure d'expulsion auprès du propriétaire). Dès le départ des gens du voyage, la Ville a pris part à une réunion avec tous les acteurs du secteur (Région, ENSAM, Maison des sports) pour coordonner la sécurisation préventive globale de ces sites grâce à du matériel anti-intrusion. Pour rappel, l'accueil des gens du voyage est une compétence qui relève de la Métropole. La Ville, quant à elle, respecte les obligations légales en mutualisant une aire d'accueil (pour petits groupes) avec Gradignan et Villenave d'Ornon, sur l'aire du Leyran à Villenave d'Ornon. Bordeaux Métropole n'est pas encore en règle car il manque à ce jour deux aires de grand passage à concrétiser, après accord politique pour implantation (une à Mérignac et une à Artigues).

Question sur la délinquance dans le quartier Raba

M. le Maire confirme qu'il y existe une forme de délinquance dans le quartier, qui est notamment imputée à un point de deal identifié au bas de la tour C. Les services municipaux travaillent en étroite collaboration avec la Police Nationale pour lutter contre toute forme de délinquance. Le commissaire de Police de la Division Ouest, M. Touzet, a d'ailleurs fait de la délinquance du quotidien sa priorité. M. le Maire rajoute la nécessité que la justice s'inscrive davantage dans la complémentarité de l'action menée par la Police. Il y aurait moins de problème à son sens si la réparation de la faute intervenait aussitôt après l'acte commis.

Question sur la signification d'une organisation en 12/8 dans la Police nationale

Le major répond qu'il s'agit d'un fonctionnement qui permet d'assurer un roulement des effectifs sur le terrain sans discontinuité. Ce cycle binaire récemment expérimenté permet à deux équipes d'assurer leurs missions sur une amplitude de 12 heures (6h > 18h et 18h > 6h) avec une période de chevauchement de 8 minutes à chaque roulement.

Question sur les intrusions de cambrioleurs par les jardins des habitations, d'où l'inefficacité de caméras implantées en entrée et sortie de rue.

M. le Maire informe au préalable que ce n'est pas la ville qui décide du lieu d'implantation des caméras. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les acteurs chargés de la sécurité sur le territoire. De plus, les caméras ne peuvent pas être orientées sur des parcelles privées mais uniquement sur la voie publique. Il y a cependant un vrai travail de coordination à privilégier avec les communes avoisinantes pour favoriser la résolution des enquêtes dont les infractions sont en limite communale.

Question sur les effectifs de la Police municipale

M. le Maire informe que le service compte actuellement 8 agents, dont le nombre va doubler au terme du mandat pour assurer les objectifs ambitieux de présence étendue et continue sur tout le territoire communal. Les premiers recrutements interviennent dès 2022 pour la création de la brigade de nuit.

II. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire rappelle que le quartier du Bijou correspond à la zone D de stationnement réglementé. Une réglementation qui vise à lutter contre le stationnement sauvage et pendulaire. Pour rappel, chaque résident du quartier détient des droits à stationner et sans limitation de durée pour deux véhicules dans la zone, ainsi que 10 cartes « étapes » gratuites pour les visiteurs.

Il existe une certaine tension dans le secteur avec la présence de l'école Kedge car les étudiants cherchent à se garer aux alentours de l'école. La Ville a pris attache auprès de la direction de l'école pour sensibiliser les étudiants aux bonnes conduites et aux peines encourues en cas d'infraction. Les agents assermentés de la Ville contrôlent régulièrement la zone pour assurer l'accessibilité des espaces publics aux riverains ainsi qu'aux usagers de l'Institut d'éducation motrice de Talence, situé à proximité.

M. le Maire informe que les services techniques sont récemment intervenus à la suite d'un signalement Allo Talence pour réparer une panne d'éclairage public, survenue dans le quartier la semaine dernière.

Questions / Réponses

Question sur le manque de place de stationnement dans le quartier

M. le Maire signale que le passage en zone bleue a permis de soulager la tension dans le quartier en supprimant en grande partie le stationnement sauvage et pendulaire. Il rappelle aussi que le passage en zone bleue a été plébiscité par la majorité des habitants du quartier.

Question sur la difficulté d'un riverain à sortir de son garage à cause des emplacements de stationnement situés en face

M. le Maire rappelle que les règles sont les mêmes pour tous. Les services techniques ont tenté de réaliser au mieux le traçage et dans l'intérêt du plus grand nombre.

Question sur la problématique du stationnement et le passage à un droit de stationnement par foyer au lieu de deux, face à l'augmentation du nombre de constructions dans le quartier

M. le Maire indique que ce n'est pas le choix de la Ville à ce jour. Pour y parvenir, il faudrait que le réseau des transports en commun soit beaucoup plus important à Talence et qu'il y ait davantage de parcs publics de stationnement notamment pour les quartiers Nord.

Question sur la problématique de stationnement autour de l'école Kedge

M. le Maire informe que les services techniques, en lien avec la police municipale, sont en train de sécuriser la zone avec des aménagements spécifiques tels que des panneaux de signalisation, du mobilier urbain ou de l'enrochement. La fin de l'intervention est prévue au 1^{er} trimestre 2022. M. le Maire indique également que la réouverture de la gare Médoquine et la mise en œuvre d'un nouveau transport en commun à haut niveau de service à terme devraient soulager davantage la zone en tension.

Question sur l'insuffisance de contrôle de la zone par les agents assermentés

M. le Maire assure que les agents passent très régulièrement dans la zone et verbalisent les contrevenants. Comme évoqué en préambule sur la sécurité, les agents ont dressé pas moins de 178 contraventions dans l'année sur le quartier.

Question sur les travaux de voirie et réseaux divers réalisés en 2020 rue Gabriel Fauré ne respectant pas les règles de l'art

M. le Maire affirme que si la construction d'un projet immobilier privé a engendré une détérioration du trottoir sur une portion de la rue Gabriel Fauré, celui-ci a entièrement été repris aux frais du pétitionnaire. La chaussée quant à elle n'est pas très belle mais est en état et ne présente pas de danger.

Question sur l'état d'avancement du plan d'enfouissement des lignes électriques dans la commune

M. le Maire rappelle que l'enfouissement des lignes électriques relève de la compétence des concessionnaires pas des villes. La municipalité travaille avec la métropole à l'enfouissement des réseaux, dès que cela est possible mais la loi ne permet pas aux communes d'aller plus loin dans ce processus.

Question sur les nuisances sonores et la pollution rue Gabriel Fauré, près du cours de la Libération

M. le Maire indique que la Ville travaille en étroite collaboration avec l'Université et Bordeaux Métropole pour améliorer la desserte du campus et baisser *in fine* la circulation sur cet axe structurant. Le futur Bus express, qui reliera le CHU de Pellegrin à Thouars, provoquera un verrou qui devrait contribuer également à cet apaisement. Pour autant la Ville reste humble quant à sa capacité de régler ce point-là, l'échangeur 16 à proximité demeurant l'une des sorties les plus fréquentées de la rocade.

Question sur l'augmentation du trafic routier dans le quartier malgré les sens de circulation

M. le Maire déplore un constat commun à toutes les communes de la métropole. Cependant, M. le Maire précise que suite à la réorganisation des sens de circulation dans le quartier (circulation en 8), le trafic a été diminué d'un tiers.

Question sur le non-respect des sens interdits dans le quartier

M. le Maire informe que les services de la Ville ont demandé à Bordeaux Métropole d'intervenir dans les meilleurs délais pour reprendre le marquage au sol sur l'ensemble du quartier.

Question sur le projet de giratoire au carrefour des avenue Pey-Berland et Villemejean

M. le Maire répond que pour aboutir sur ce type de projet, il faut réaliser des emprises foncières. Cela impliquerait que la ville de Pessac soit associée et favorable. M. le Maire indique également que lorsque l'on améliore les aménagements routiers, on favorise l'augmentation du trafic par la même occasion.

III. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif Vert chez vous, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune ;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville ;
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur.

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé ici : <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/>

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

Question / Réponse

Question sur la disparition des arbres dans le quartier au profit des constructions et notamment l'impact sur le ruissellement des eaux

Le plan Vert chez vous ainsi que la charte de l'arbre, document d'urbanisme unique en son genre, sont la preuve que l'environnement et le patrimoine végétal sont au cœur de l'action publique locale. Le ruissellement des eaux sur notre territoire est quant à lui un enjeu majeur du changement climatique à plusieurs niveaux : îlots de chaleur, inondations, pollutions, capacité des réseaux. Conscients de l'importance de prendre en compte cet enjeu dès la genèse de l'ensemble des projets, qu'ils soient publics ou privés, qu'ils soient petits ou plus conséquents, qu'il s'agisse de bâtiments ou d'aménagements au sol, la Ville de Talence a mis en place les actions suivantes :

- Déclinaison du volet eau du pacte PLUME avec le PLUME H2O, en cours de co-construction avec des citoyens, des professionnels de la construction et des professionnels de l'environnement ;
- Application de la doctrine ERC – Eviter, Réduire, Compenser. Ainsi nous recherchons toujours à l'échelle du territoire le moyen de ne pas imperméabiliser, de réduire les imperméabilisations nécessaires puis en dernier recours nous recherchons des solutions de compensation. À noter que ces démarches vont plus loin que la réglementation du PLU ;
- Enfin nous entrons dans une démarche de désimperméabilisation (Thouars, place Zola pour les travaux en cours ou à venir).

IV. Propreté

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

- Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier du Bijou, il y a deux possibilités avec le secteur 2 (parking du stade nautique) le mardi 4 janvier ou le secteur 3 (parking de l'Université) le mercredi 5 janvier
- La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Les services de la Ville qui récupèrent près de 850 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour. Depuis le début de l'année, une quarantaine de procès-verbaux ont été dressés par les agents municipaux pour des dépôts sauvages.

L'opération « Recyclez vos sapins » est elle aussi reconduite cette année pour faciliter la collecte des sapins de Noël. Une opération de recyclage qui vise également à valoriser les déchets verts. En effet, les sapins seront transformés en broyat pour être ensuite utilisés comme paillage sur les massifs des jardins.

Questions / Réponses

Question sur la possibilité d'augmenter la fréquence de ramassage des déchets verts

M. le Maire rappelle que les services municipaux passent déjà une fois par mois dans chaque quartier pour le ramassage des fagots en porte-à-porte, en plus de la présence de la benne pour les déchets verts. La Ville organise de nouveau cette année la collecte des sapins sur tout le territoire avec pas moins de 6 points de collecte du 27 décembre au 7 janvier. Le parking du stade nautique et celui de l'Université sont les emplacements les plus proches du quartier du Bijou.

Question sur la possibilité de faire recouvrir un tag par des créations (graffitis) ?

M. le Maire répond que, au sens réglementaire, toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment sur la commune doit faire l'objet en amont d'une demande d'autorisation auprès du service urbanisme.

Question sur le projet de création du bassin de rétention à Monadey pour améliorer l'évacuation des eaux avenue Pey Berland

M. le Maire indique que les travaux du bassin d'étalement devraient commencer en 2023. En attendant, il est nécessaire de nettoyer régulièrement les évacuations d'eau.

Question sur la possibilité d'avoir une benne à recyclage dans le quartier

M. le Maire déplore le manque de foncier dans le quartier pour installer une benne.

V. Divers

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle du quartier :

- ✓ Le futur Bus Express qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars ;
- ✓ Les projets sur la plaine des sports de Thouars ;
- ✓ L'opération Central Parc en lieu et place des anciens bureaux d'ERDF, au 682 cours de la Libération.

Concernant le dernier point M. le Maire précise que Sir Norman Foster, l'un des plus grands architectes contemporains qui a conçu le bâtiment ERDF protégé au PLU, a donné un avis favorable à sa réhabilitation. C'est un programme de 18 865m² de surface de plancher présentant une véritable mixité sociale, plusieurs destinations sur un terrain de 17 623m². Il se décompose en :

- Un ensemble immobilier de 158 logements dont 88 logements sociaux soit une part de 56% ;
- Une résidence avec service pour seniors de 91 logements ;
- L'aménagement de 2 493 m² de surface de bureaux et du commerce de proximité ;
- Un hôtel de 1440m² qui sera géré par l'exploitant du Pavillon Raba ;
- La création de 380 places de stationnement dont 260 dans un parking en silo.

Ce projet qui prévoit des maillages vers les grandes écoles voisines a pris en compte la demande de la Ville de non-artificialisation du sol puisque les surfaces imperméabilisées avant-projet sont de 55 % et pour ce projet de 24 %.

Deux forêts urbaines seront plantées pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur et les façades seront végétalisées. Les eaux de pluies seront stockées et serviront à l'arrosage. Les bâtiments se rapprochent de la réglementation thermique RE2020.

Le chantier qui comportera des clauses d'insertion sociale durant 24 mois et débutera à l'automne prochain.

Questions / réponses

Question sur l'implantation d'une aire de jeux pour les enfants en bas âge

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de foncier disponible pour réaliser ce type de projet.

Question sur la conservation du bâtiment de la gare Médoquine

M. le Maire confirme la conservation de la façade, les futurs quais n'étant quant à eux pas situés au même endroit.

Question sur les impacts du futur tracé du Bus Express

M. le Maire indique qu'à priori il n'y aura pas de coupure totale de la circulation, le dévoiement des réseaux ne se faisant qu'au niveau des futures stations.

Pour conclure, M. le Maire revient sur un certain nombre de projets en cours ou à venir sur toute la commune et notamment :

- ✓ La réouverture de la gare Médoquine ;
- ✓ La livraison à venir de la Maison des nouvelles solidarités ;
- ✓ La rénovation du stade nautique Henri Dechamp ;
- ✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars ainsi qu'à Paul Lapie ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.